

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012015

Signataire : AA/ED/ESP

OBJET :Elaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour les phases 2 et 3.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L110-1,

Vu la délibération du 5 mars 2009 approuvant le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant la volonté des huit communes de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune d'engager l'élaboration d'Agendas 21 locaux en lien avec l'élaboration de l'Agenda 21 communautaire, dans un objectif de promotion et d'appui à la mise en œuvre du développement durable,

Considérant l'importance du soutien du Conseil Régional d'Ile de France apporté à la ville d'Aubervilliers pour élaborer son Agenda 21,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter et percevoir des subventions du Conseil Régional d'Ile de France et à signer les conventions de partenariat relatives aux dernières phases d'élaboration de l'Agenda 21 d'Aubervilliers et à sa mise en œuvre (2012-2014).

Imputation budgétaire : 101-7472-830

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 24/02/2012

Publié le : 23/02/2012

Certifié exécutoire le : 24/02/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

